



REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES

Rue de l'église  
48300 NAUSSAC

Tél : 04 66 69 16 59, Tél : 04 66 69 06 41  
Courriel : [naussac-fontanes.mairie@orange.fr](mailto:naussac-fontanes.mairie@orange.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NAUSSAC-FONTANES DU 18 FEVRIER 2021.

### Ordre du jour :

- \* Comptes administratifs et comptes de gestion 2020,
- \* Affectation de résultats 2021,
- \* Plan de financement et demandes de subventions pour la restauration de l'église de Naussac et remplacement du matériel d'entretien des espaces verts de la commune,
- \* Vente de gré à gré de la parcelle ZE4 au Mazel,
- \* Questions diverses.

#### Membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Absents : 2

Procuration : 1

Convocation : 08 Février 2021

Le 18 Février 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Brun Jean-Louis, Maire.

**Présents :** Mesdames Arnaud-Plagnes Stéphanie, Laroche Isabelle, Martin Séverine, Paulhac Cécile, Sanchez Evelyne, Surrel Laurence, Messieurs Ajasse Jean-François, Bacon Daniel, Brun Jean-Louis, Chambon Kilian, Chateaufort Patrice, Gaillard Alain, Lair Didier, Pascal Laurent.

**Absents :** Madame Martin Séverine (Pouvoir à Mr Brun Jean-Louis), Monsieur Lepori Gilles.

**Secrétaire de séance :** Mr Gaillard Alain.

### 1) Comptes administratifs et comptes de gestion 2020.

#### Comptes administratif budget principal 2020

M. BRUN Jean-Louis, Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, réuni sous la présidence d'**Alain GAILLARD**, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par **Jean-Louis BRUN**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	305 879.23	0.00	645 084.22	0.00	950 963.45
Opérations de l'exercice	351 578.25	394 995.87	393 286.99	122 773.26	744 865.24	517 769.13
<b>TOTAUX .....</b>	<b>351 578.25</b>	<b>700 875.10</b>	<b>393 286.99</b>	<b>767 857.48</b>	<b>744 865.24</b>	<b>1 468 732.58</b>
Résultats de clôture		<b>349 296.85</b>		<b>374 570.49</b>		<b>723 867.34</b>
Restes à réaliser	0	0	147 734.00	61 600.00	147 734.00	61 600.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>351 578.25</b>	<b>700 875.10</b>	<b>541 020.99</b>	<b>829 457.48</b>	<b>892 599.24</b>	<b>1 530 332.58</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>349 296.85</b>		<b>288 436.49</b>		<b>637 733.34</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Comptes administratif 2020 Lotissement**

M. BRUN Jean-Louis, Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, réuni sous la présidence d'**Alain GAILLARD**, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par **Jean-Louis BRUN**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	0.00	254 255.11		254 255.11	0.00
Opérations de l'exercice	110 752.00	110 752.54	0.00	106 490.84	110 752.00	217 243.38
<b>TOTAUX .....</b>	110 752.00	110 752.54	254 255.11	106 490.84	365 007.11	217 243.38
Résultats réels		<b>0.54</b>	<b>147 764.27</b>		<b>147 763.73</b>	
STOCK	<b>0</b>	<b>254 255.11</b>	<b>254 255.11</b>	<b>0.00</b>	<b>254 255.11</b>	<b>254 255.11</b>
TOTAUX	<b>254 255.11</b>	<b>254 255.11</b>	<b>254 255.11</b>	<b>0.00</b>	<b>508 510.00</b>	<b>254 255.11</b>
Résultats de clôture			<b>254 255.11</b>		<b>254 255.11</b>	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Comptes de gestion 2020**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Il s'établit ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	305 879.23	0.00	645 084.22	0.00	950 963.45
Opérations de l'exercice	351 578.25	394 995.87	393 286.99	122 773.26	744 865.24	517 769.13
<b>TOTAUX .....</b>	351 578.25	700 875.10	393 286.99	767 857.48	744 865.24	1 468 732.58
Résultats de clôture		<b>349 296.85</b>		<b>374 570.49</b>		<b>723 867.34</b>
Restes à réaliser	0	0	147 734.00	61 600.00	147 734.00	61 600.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	351 578.25	700 875.10	541 020.99	829 457.48	892 599.24	1 530 332.58
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>349 296.85</b>		<b>288 436.49</b>		<b>637 733.34</b>

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	0.00	254 255.11	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	110 752.00	110 752.54	0.00	0.00	254 255.11	0.00
<b>TOTAUX .....</b>	110 752.00	110 752.54	254 255.11	0.00	254 255.11	0.00
Résultats réels		0.54	147 764.27		<b>254 255.11</b>	<b>0.00</b>
STOCK	0	254 255.11	254 255.11	0.00	254 255.11	254 255.11
<b>TOTAUX</b>	254 255.11	254 255.11	254 255.11	0.00	508 510.00	254 255.11
Résultats de clôture			254 255.11		<b>254 255.11</b>	

**2) Affectation de résultats 2021.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BRUN Jean-Louis, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 349 296.85 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre	0
Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 417.62 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	305 879.23 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>349 296.85 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	374 570.49 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	86 134.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 349 296.85 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	349 296.85 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par BRUN Jean-Louis, Maire, compte tenu de la transmission, le 18/02/2021 et de la publication le 18/02/2021.

A NAUSSAC-FONTANES, le 18/02/2021.

### **3) Plan de financement et demandes de subventions pour la restauration de l'église de Naussac et remplacement du matériel d'entretien des espaces verts de la commune.**

#### **• Eglise de Naussac**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le plan de financement des travaux en vue de la rénovation de l'église de Naussac. Il s'agit de réaliser des travaux de rénovation permettant d'étanchéifier la façade de l'église qui, actuellement, permet à l'eau de rentrer et de dégrader l'intérieur de l'église. De plus des pièces du clocher sont en très mauvais état (Battants des cloches, motorisation électrique des cloches et « abat-sons »).

Montant des travaux Hors taxes : 27 658.20 €

TVA : 5 531.64 €

Montant des travaux TTC : 33 189.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.

-Pour le financement de ce projet, décide de demander :

\* L'octroi de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 16 594.92 € correspondant à 60% du montant hors taxes des travaux.

\* Pour le complément de la dépense :

- 11 063.96 € en fonds propres.

\*Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### **• Matériel d'entretien des espaces verts de la commune.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le plan de financement en vue de l'acquisition de matériels permettant de réaliser le déneigement communal et l'entretien des espaces verts.

Montant du matériel Hors taxes : 134 090 €

TVA : 26 818 €

Montant des travaux TTC : 160 908 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Émet un avis favorable pour l'achat de ce matériel.

-Pour le financement de ce projet, décide de demander :

\* L'octroi de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 80 454 € correspondant à 60% du montant hors taxes du matériel.

\* Pour le complément de la dépense :

- 53 636 € en fonds propres.

\*Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **4) Vente de gré à gré de la parcelle ZE4 au Mazel.**

Le 18 Février 2021, le conseil municipal de la commune de Naussac-Fontanes,

M. le maire dépose sur le bureau :

(1) La demande de Mr Palpacuer Fabien concernant l'aliénation de la parcelle cadastrée ZE4 au village de Naussac d'une contenance de 13930 m<sup>2</sup>.

(2) Le projet de cahier des charges ;

(3) Le relevé de propriété précisant que ladite parcelle est classée en zone An du Plu intercommunal;

Il invite le conseil à prendre connaissance desdites pièces et à décider s'il y a lieu de procéder à l'aliénation par vente de gré à gré à Mr Palpacuer Fabien de ladite parcelle en en fixant le prix.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité des présents:

**Considérant** qu'il convient de fixer le prix de vente à 2 500€ correspondant au prix indicatifs des parcelles de mêmes classements sur le secteur, que les autres clauses du cahier des charges sont satisfaisantes,

**Approuve** le cahier des charges établi par M. le maire et demande son intégration à l'acte notarié de vente, 5

**Autorise** M. le maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions énoncées au cahier des charges et au prix de 2 500 € par acte passé devant notaire avec Mr Palpacuer Fabien.

**5) Droit de préemption urbain simple sur les parcelles D77 et D150 à Naussac.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le droit de préemption urbain concernant les parcelles D77 et D150 à Naussac tel qu'il résulte des articles L 211-1 et suivants du code de l'urbanisme ; Il rappelle que le droit de préemption a été instauré par délibération du conseil municipal en date du 10 Septembre 2020.

Les parcelles D77 et D150 d'une superficie respective de 06 ares, 57 centiares, de 13 ares 43 centiares en propriété de Mr et Mme Chateaufort Christian font l'objet d'une proposition de vente avec Madame Chateaufort Audrey (6 Rue des sapins 48300 Naussac-Fontanes).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Renonce au droit de préemption urbain pour les parcelles susmentionnées,
- Autorise Mr le maire à émettre un avis défavorable à la déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, proposée par Maître Valentin Mélodie Place du Forail 48600 Grandrieu.

**Actes rendu exécutoire**

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus**

**Après envoi en Préfecture Le : 18 Février 2021**

**Pour extrait certifié conforme et publication Le : 18 Février 2021**

**Au registre sont les signatures.**

**Le Maire  
BRUN Jean-Louis**